

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : _____ Dossier complet le : _____ N° d'enregistrement : _____

1. Intitulé du projet

Réouverture de l'Orge à Juvisy-sur-Orge

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Syndicat de l'Orge

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale _____

RCS / SIRET 200008717400011 Forme juridique Syndicat mixte communal

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	- Le projet consiste en la modification du profil en long et en travers du lit mineur d'un cours d'eau, sur une longueur de 500 mètres (> 100 m). Le projet est également concerné par les rubriques IOTA suivantes : 3.1.2.0, 3.1.3.0.
41 a) Aire de stationnement de 50 unités et plus	- Le projet prévoit la création d'un parking ouvert de 44 places et propose la réalisation d'un parking semi-enterré, dont la programmation n'est cependant pas actée à ce jour. Dans l'hypothèse probable de l'aménagement de plus de 50 unités de stationnement, la rubrique 41 a) est tout de même visée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne le réaménagement du cours d'eau de l'Orge qui se trouve busé dans le centre ville de Juvisy-sur-Orge. Le projet peut être distingué en 3 secteurs (on se référera à l'annexe 6, présentant des vues et coupes du projet) :

- le secteur 1, correspondant au tronçon Sud, concerne la réouverture de la partie amont de l'Orge, de l'Allée de Thale à la Grande Rue. Ce tronçon sera constitué de berges naturelles, longées au sud par un parking de 44 places et une promenade paysagère se raccordant à la place de l'Orge. Cette réouverture nécessite la destruction de la voirie existante et des emplacements de parking présents au pied du bâtiment de la Société Générale ;
- le secteur 2 correspond au tronçon central, depuis la Grande Rue jusqu'à la rue du Maréchal Juin. Le cours d'eau n'y sera pas remis à ciel ouvert, mais plusieurs puits de lumière seront aménagés sur ce linéaire. L'espace public évoluera pour laisser plus d'espaces à la circulation piétonne et aux espaces verts, tout en conservant une capacité d'environ 68 places de stationnement. Pour ce faire, le bâtiment actuellement occupé par la banque LCL sera démoli, tout comme la voirie place de l'Orge ;
- le secteur 3 : tronçon Nord, concerne la réouverture de l'Orge, de la rue du Maréchal Juin, jusqu'à l'Av. d'Etienne d'Orves. L'espace sera profondément remanié pour accueillir des berges naturelles le long de l'Orge, au tracé sinueux. Le présent parking sera réaménagé pour accueillir différents aménagements. On notera la démolition du bâti de la CDPS, du parking Maréchal Leclerc et de la voirie constituée par l'allée J. Moulin. La programmation de ce secteur en lien avec le futur TRAM reste à définir.

4.2 Objectifs du projet

La réouverture de l'Orge est un enjeu pour la reconquête de la qualité du cours d'eau. Le projet vise ainsi essentiellement à améliorer le contexte écologique du cours d'eau, dans la continuité des objectifs du SDAGE Seine-Normandie et du SAGE Orge Yvette.

Effectivement, sur le tronçon concerné par le projet, le ruisseau est totalement artificialisé, busé sous chaussée.

Le projet prévoit de renaturer sensiblement le cours d'eau par sa réouverture et l'aménagement de ses berges, ce qui aura pour effet de favoriser la diversification des écoulements, créant une mosaïque d'habitats hygrophiles, propices au développement d'une nouvelle biodiversité. Les berges réaménagées en pente douce offriront des espaces favorables à la végétation et garantissant une accessibilité à la faune.

D'autre part, le projet participera à la lutte contre les inondations par la désimperméabilisation des sols (permettant l'infiltration des eaux pluviales), résultant de l'aménagement des berges et d'espaces verts qui constitueront des zones d'expansion de crue.

Enfin, ces différents aménagements, accompagnés de la création d'un prolongement au chemin de la promenade de l'Orge, créeront une attractivité aux bords du cours d'eau qui pourra être le lieu d'une sensibilisation des riverains et des usagers à ses différents rôles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En l'état d'avancement actuel (AVP), les travaux de réalisation du projet, non totalement fixés, sont estimés à environ 15 mois.

- Secteur 1 :

Les travaux nécessiteront la destruction de la voirie existante au niveau de la Place Anatole France et des emplacements de parking présents au pied du bâtiment de la Société Générale.

Le parking de la place Anatole France sera restructuré, la voirie sera reportée en rive gauche, longeant la Société Générale et un pont sera réalisé pour rejoindre l'Allée de Thale et la rue des Prés.

Des aménagements paysagers comprenant des espaces verts et un chemin constituant le prolongement de la promenade de l'Orge existante en aval seront également réalisés.

- Secteur 2 :

Les travaux seront précédés de la destruction d'une partie de la voirie existante, ainsi que d'un bâtiment.

La place de l'Orge et la voirie seront restructurées pour laisser place à 700 m² d'espaces verts. Le stationnement sera reconfiguré autour de la place et le long de l'allée Jean Olivier Nicolas.

La promenade de l'Orge sera prolongée, et des puits de lumière seront aménagés sur son tracé pour permettre l'observation du cours d'eau.

- Secteur 3 :

Les travaux nécessiteront la démolition de la chaussée ainsi que d'un bâtiment.

Le cours d'eau sera réouvert et formera un méandre bordé de berges enherbées.

Le parking existant sera remplacé par un nouvel espace, dont la programmation n'est pas actée par la mairie, et qui pourrait être composé d'espaces verts généreux, de promenades et éventuellement de stationnements semi-enterrés et équipements publics.

En fonction des choix retenus par la commune, des études spécifiques seront menées sur site, telles que l'évaluation de la pollution des sols dans le cas de l'accueil d'une population sensible.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois aménagé, le cours d'eau de l'Orge sera à ciel ouvert sur le tronçon concerné par les travaux précédemment décrits.

Cette réouverture, accompagnée de l'aménagement des berges, recréera des écoulements différenciés et permettra la restauration des continuités écologiques, favorable à une recolonisation de la biodiversité.

L'aménagement d'espaces verts permettra de recréer des champs d'expansion de crue aux bords de l'Orge.

Le prolongement de la promenade de l'Orge et l'aménagement d'espaces verts entraînera une fréquentation accrue des bords de cours d'eau. L'Orge pourra être franchit dans le secteur Sud depuis la rue Larigaldie, par un pont routier/piéton, ainsi que par une passerelle en bois (piétons/cycles) dans le secteur Nord.

Les places seront partagées entre circulations automobiles/piétonnes, stationnements et espaces verts.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au regard des caractéristiques du projet (Intervention sur une longueur de cours d'eau supérieure à 100 ml) et de la nomenclature IOTA (rubriques 3.1.2.0 et 3.1.3.0), le projet entre sous le régime autorisation de la Loi sur l'Eau.

A ce titre, il fera l'objet d'un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale d'intervention sur le cours d'eau de l'Orge, en mètre linéaire :	environ 500 ml.
Longueur totale de la réouverture de l'Orge, en mètre linéaire :	285 ml en deux tronçons (secteur 1 : 175 ml ; secteur 3 : 110 ml).
Stationnements public constitués d'un parking public à ciel ouvert :	44 places ouvertes
et d'un parking semi-enterré dont la programmation est à valider :	hypothèse de plus de 50 unités en cumulé avec le parking ouvert.
Emprise hypothétique des constructions :	2690,37 m ²
Emprise hypothétique de la requalification des espaces publics :	17 057,47 m ² (secteur 3 : 1787 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Juvisy-sur-Orge

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 02° 37' 42" ___ Lat. 48° 68' 83" ___

Point d'arrivée :

Long. 02° 37' 69" ___ Lat. 48° 69' 20" ___

Communes traversées :

Juvisy-sur-Orge

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones les plus proches sont : - La Vallée de la Seine de St-Fargeau à Villeneuve-Saint-Georges, à environ 780 m à l'Est, - Le coteau de Vignes, à près de 800 m au Nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'APB le plus proche est La Fosse aux Carpes, localisé à près de 1,2 km au Sud-est.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de l'Essonne est couvert par deux PPBE : - PPBE des infrastructures routières supportant un trafic supérieur à 6 millions de veh/an, approuvé le 7 novembre 2012, - PPBE des infrastructures routières supportant un trafic supérieur à 3 millions de veh/an, approuvé le 25 avril 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Juvisy-sur-Orge dénombre 3 monuments historiques inscrits et 2 classés. Les plus proches sont : - la Croix-autel à 200 m au Sud-est, - le pont des Belles Fontaines à 200 m au Sud-ouest.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère dans un tissu urbain.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Juvisy-sur-Orge est couverte par deux PPRI : - Orge et Sallemouille, approuvé par arrêté préfectoral le 16 juin 2017, - Vallée de la Seine approuvé le 20 octobre 2003.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment de la Société Générale est inventorié comme site BASIAS du fait de l'ancienne activité d'imprimerie de l'entreprise PELLEGRINO.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se localise dans deux zones de répartitions des eaux (ZRE) : - l'Albien (3001), - la Beauce (3004)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tronçon projet se trouve à proximité d'un périmètre éloigné d'un captage situé à environ 1 km à l'Est, sur la commune de Draveil.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Juvisy-sur-Orge compte quatre sites inscrits, dont le plus proche se trouve à 160 m au Nord-ouest du tronçon projet. A noter que les rives de l'Orge, sur le tronçon compris entre l'Avenue d'Estienne d'Orves et l'Impasse Henri Castex ont le statut de site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent dans un rayon de 13 km autour du tronçon de l'Orge.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Juvisy-sur-Orge compte un site classé. Il s'agit du Parc Camille Flammarion, situé à environ 450 m au Nord-ouest.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une démolition de chaussées et bâtiments dont les matériaux seront rapidement évacués vers les filières assurant leur prise en charge. D'autre part, selon la qualité des sols, les terres en déblais pourraient être réutilisées sur site où évacuées vers des centres adaptés à leur traitement. Aucun stockage ne sera réalisé à proximité immédiate du cours d'eau.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le diagnostic écologique mené sur le secteur d'étude par Biotope en 2017 est annexé au présent document. Le secteur concerné par le projet correspond au tronçon n°2 - Promenade de l'Orge. Ce tronçon fortement urbanisé est dépourvu d'enjeu écologique : lit mineur rectiligne, berges anthropisées. L'un des objectifs du projet est de recréer un milieu propice au développement de la biodiversité ainsi qu'une continuité aquatique de l'amont à l'aval du cours d'eau.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est localisé à environ 13 km du tronçon.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le tronçon objet du projet se trouve dans le centre ville de Juvisy-sur-Orge. Les aménagements prévus viendront recréer des espaces naturels.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque Inondation en aléa niveau moyen au PPRI de la Seine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Dans le cas de la programmation d'une micro-creche sur le site (proposition non validée à ce stade de l'étude), les études adéquates seront réalisées notamment concernant la compatibilité de l'état des sols avec l'accueil de cette population sensible.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Seule la phase de travaux entrainera un trafic lié aux déplacements des engins de chantier et aux camions permettant d'évacuer les matériaux du site. Les travaux auront lieu uniquement en période diurne, sur les jours de semaine.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux auront lieu uniquement en période diurne, sur les jours de semaine, limitant ainsi les plages horaires sur lesquelles les travaux pourraient engendrer des nuisances sonores. Ces nuisances limitées dans le temps, seront particulièrement liées aux travaux de démolition et à l'utilisation d'engins de chantier.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet modifiera sensiblement l'espace en remettant le cours d'eau à ciel ouvert, avec notamment la création d'un espace vert et le réaménagement de la place Anatole France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis rendus par le préfet d'Ile-de-France (DRIEE), aucun projet connu n'est susceptible d'interagir avec le projet de réouverture de l'Orge.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En phase travaux, toutes les mesures et moyens seront mis en oeuvre afin de limiter les potentielles incidences sur le cours d'eau de l'Orge. A ce stade du projet, les mesures n'ont pas encore été définies. Elles seront néanmoins détaillées lors de l'élaboration du dossier d'autorisation environnementale.

Une fois aménagée, la réouverture de l'Orge, son reméandrement et l'aménagement de ses berges (banquettes, pente douce et végétalisation) auront des incidences positives :

- sur la qualité écologique du cours d'eau, en créant des conditions favorables au développement d'une biodiversité faunistique et floristique ;
- sur l'impact des crues, par la création de zones d'expansion de crues (berges douces en espaces verts), et la désimperméabilisation des sols, favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces verts.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de son emprise et des objectifs de restauration de la continuité écologique et de diminution du risque d'inondation, ainsi qu'au regard des faibles enjeux du secteurs et des mesures mises en oeuvre pour répondre aux potentiels effets négatifs, la réalisation d'une évaluation environnementale ne nous apparaît pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

D'autant que les différents enjeux seront analysés dans le cadre de la réalisation du dossier Loi sur l'Eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 - Description des aménagements prévus dans le cadre du projet de réouverture de l'Orge dans Juvlsy. Cette annexe vient illustrer la partie 4- Caractéristiques générales du projet.
Annexe 7 - Diagnostic écologique au stade d'étude de faisabilité - avant projet (Biotope, 2017)
Annexe 8 - Formulaire d'évaluation des Incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Viry-Châtillon

le, 23/03/2021

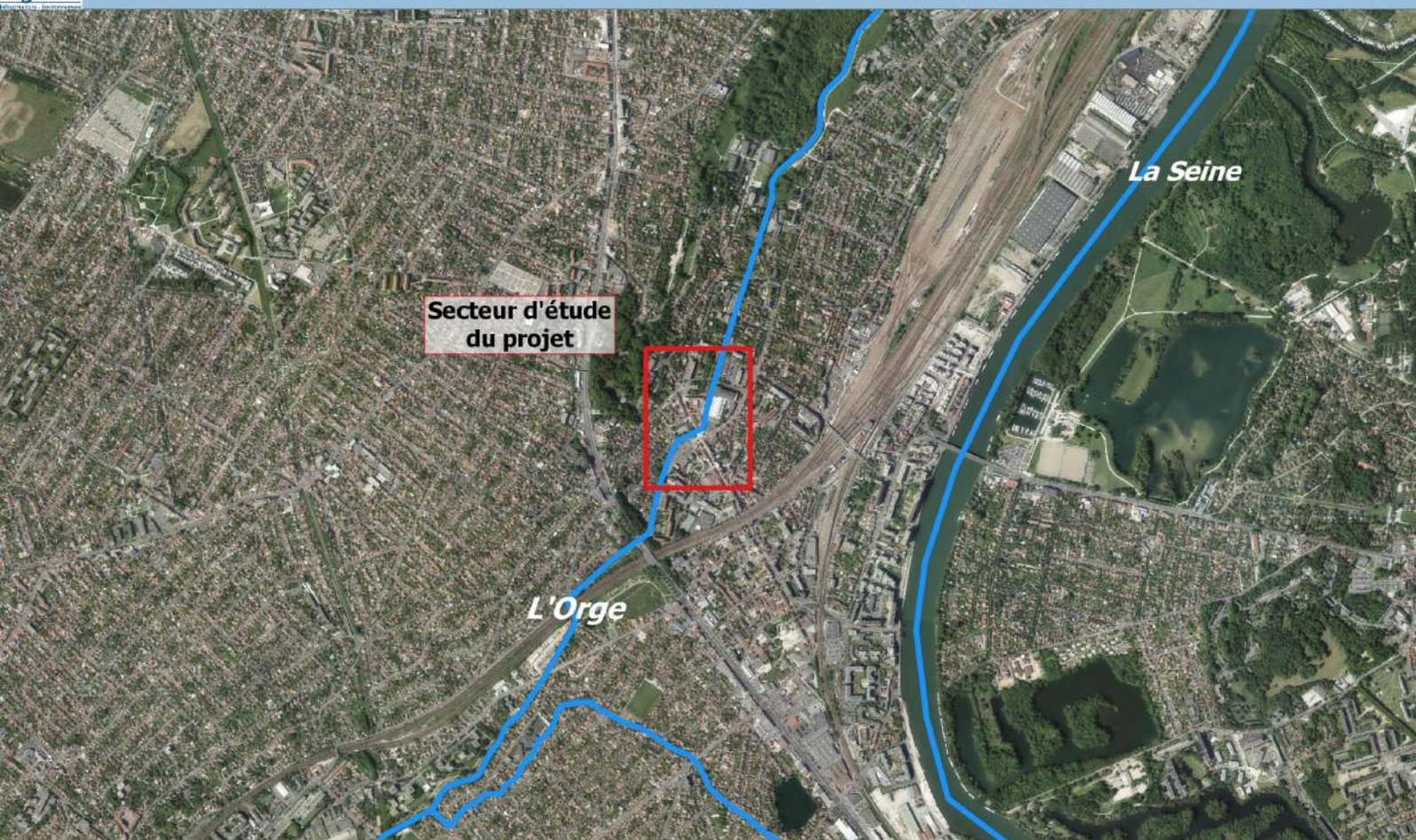
Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Plan de situation (1/16 000e)

Réouverture de l'Orge dans Juvisy

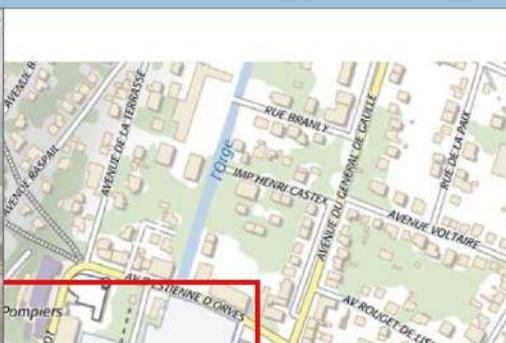


Zone d'implantation (1/5 000e)

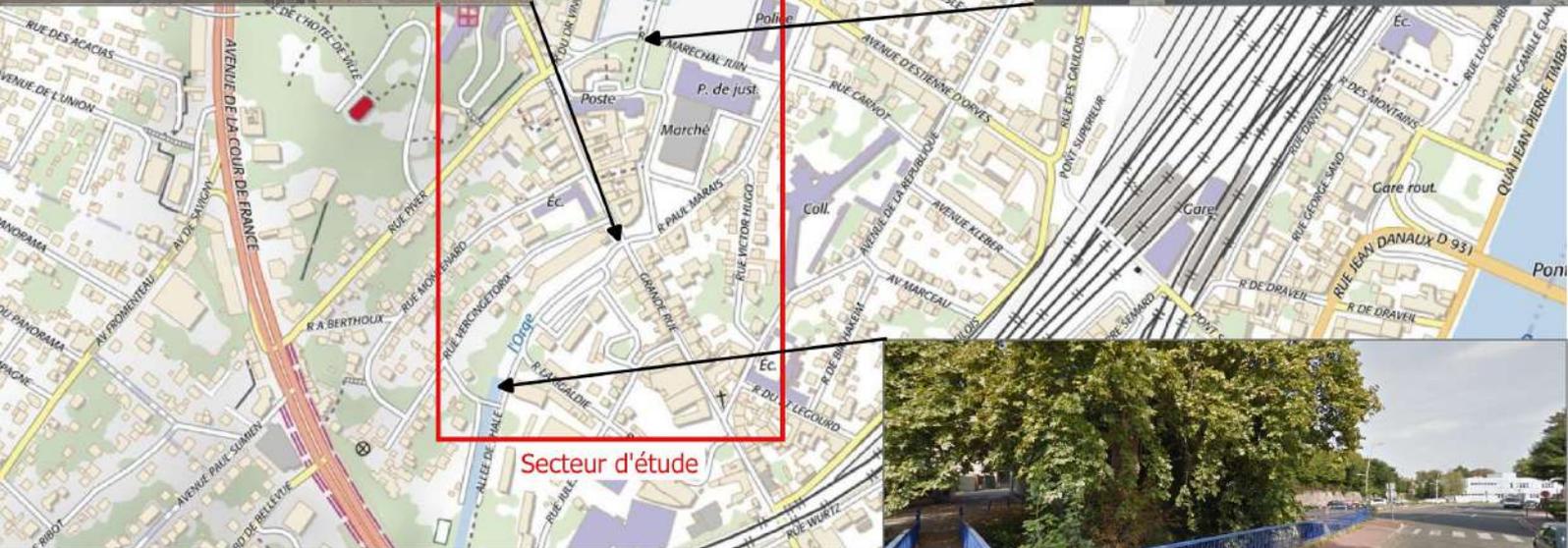
Réouverture de l'Orge dans Juvisy



Vue sur le secteur 1, en direction du Sud



Vue sur le secteur 3, en direction du Nord



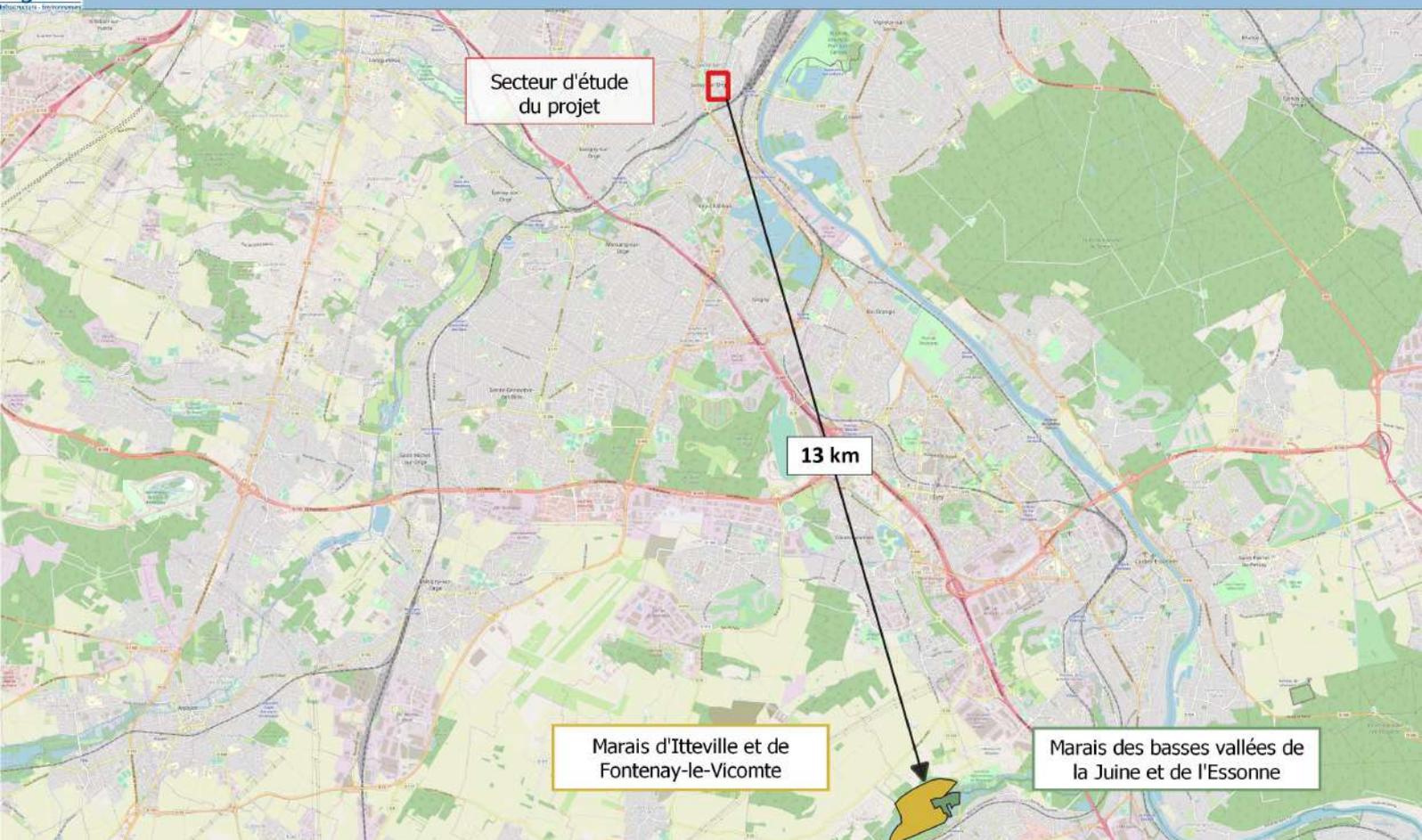
Photos datant du mois de juillet 2018 - Fond de plan IGN



Vue sur le secteur 1, en direction du Nord

Localisation du projet par rapport au réseau Natura 2000

Réouverture de l'Orge dans Juvisy



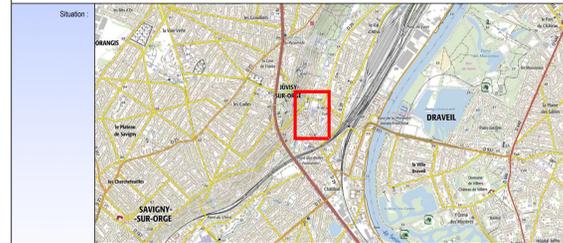
■ Natura 2000 ZSC

■ Secteur d'étude

■ Natura 2000 ZPS



0 2500 5000 m



Titre: Réouverture de l'Orge

Phase: AVP
Juin 2019

Acteurs:

- Ingenierie - Agence Normandie**
135, avenue Paul Langevin - Interservice Paris-Seine
75019 PARIS
Tel: 02 35 07 94 20 Fax: 02 35 07 94 29 e-mail: ingenierie.normandie@ingenierie.fr
- Troisième paysage**
162 rue de Valenciennes 75019 Paris
01 47 33 11 11
- SYNDICAT DE L'ORGE**
110 rue de la République
91170 VILLY-ORGE
- IGTFP**
3, rue Boyer 75008 Paris
01 42 46 11 46
- Futurbain**
41 rue Michel Hédige
75019 PARIS
- Biotope**
20 avenue de la République
75012 PARIS

Plan: Aménagement

Fichier: Fichier: 11138 JUVISY ORGE AMENAGEMENT.dwg **Réf:** 01 AME

Ind	Date	Modification
0	20 06 2019	1 ^{ère} édition

Imprimé le 28 mai 2020 N° Affaire : 11138 N° Plan : 01 Echelle : 1/500



Description des aménagements prévus dans le cadre du projet de réouverture de l'Orge dans Juvisy

Annexe 6

de la demande d'examen au cas par cas



Le présent projet de réouverture de l'Orge au cœur du centre-ville de Juvisy-sur-Orge, entre dans un programme de travaux plus global de restructuration de l'espace urbain sur une surface totale de 2,7 hectares.

Du fait de son envergure et de la nécessité d'échelonner les travaux dans le temps, le projet est sectorisé en trois espaces sur lesquels il est possible de distinguer les aménagements propres à la réouverture de l'Orge, et ceux liés au remaniement de l'espace public, tels que suit :

Surface en <u>m</u> ²	Surface totale	Réouverture de l'Orge et aménagement de la promenade	Requalification de l'espace public	Espaces alloués aux constructions
Secteur 1 – partie amont	9 163,66	4 725,77	4 437,89	0
Secteur 2 – partie centrale	10 832,6	0	10 832,6	0
Secteur 3 – partie aval <i>Surfaces hypothétiques</i>	7 042,35	2 565	1 786,98	2 690,37
Projet global	27 038,61	7 290,77	17 057,47	2 690,37

La réalisation des travaux pour les secteurs 1 et 2 est réalisable à court terme, puisqu'uniquement dépendante des délais administratifs liés à l'instruction du Dossier d'Autorisation Environnementale.

En revanche au niveau du secteur 3, l'arrivée du Tramway programmée dans les prochaines années conditionneront d'une part les travaux, et d'autre part les aménagements à développer sur cet espace. De ce fait, la programmation de l'espace public et la destination des futures constructions du secteur 3 restent à définir ultérieurement par la municipalité de manière répondre au mieux aux futurs besoins engendrés par la nouvelle desserte du tramway.

Considérant la programmation définie sur les secteurs 1 et 2, et malgré une programmation à ce jour non définie au droit du secteur le plus en aval, il apparaît envisageable de délivrer un avis sur la base des éléments fournis dans ce dossier, de manière à pouvoir entamer l'éventuelle évaluation environnementale, qui le cas échéant, serait actualisée lorsque la programmation du secteur 3 sera établie.

VUE AERIEENNE AU DROIT DE L'ORGE BUSE DANS LE CENTRE-VILLE DE JUVISY



PLAN SCHEMATIQUE DE L'ENSEMBLE DU PROJET DE REOUVERTURE DE L'ORGE A JUVISY

Programmation en lien avec le tramway, restant à définir

- Nouveau bâti
- Réaménagement de la place de l'église
- Nouveau pôle d'attraction (service commerce, etc) et parking
- Axe actuel de l'Orge

- Démolition LCL, ouverture de l'espace public

- Ouverture, puits de lumière

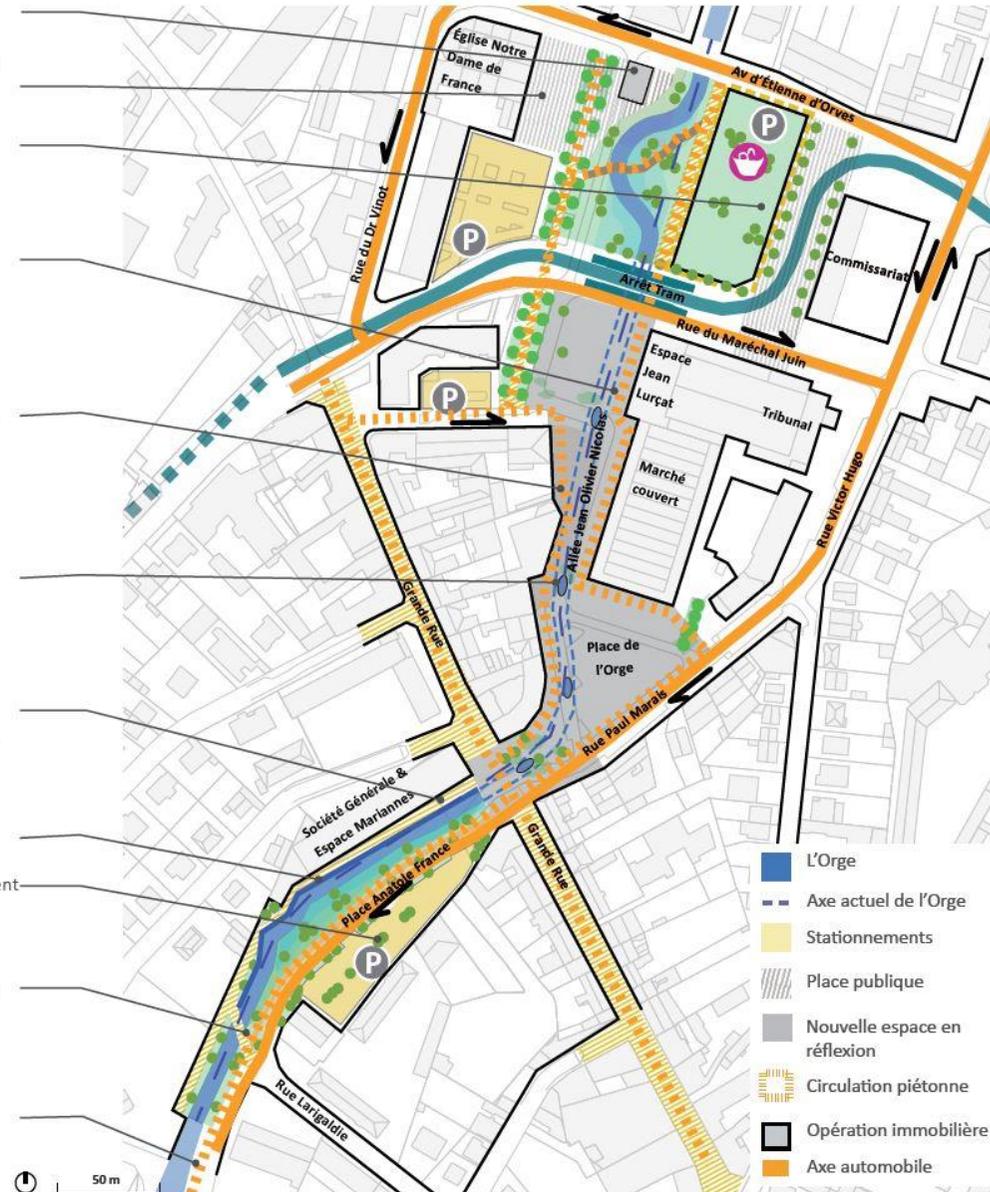
- Nouvel accès aux bâtiments 3m de large

- Mur de soutènement

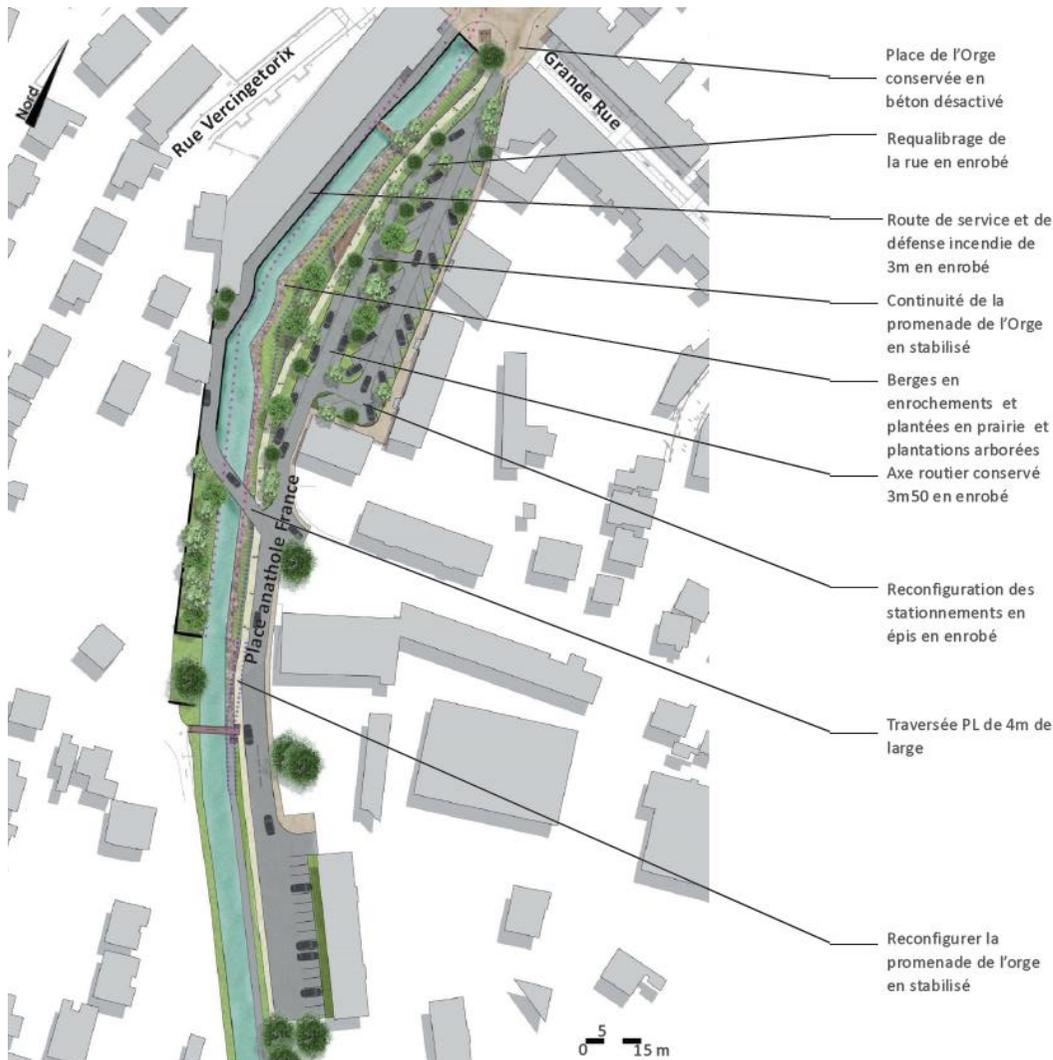
- Nouveau stationnement Anatole France

- Pont routier et piéton

- Continuité de la promenade l'Orge



AMENAGEMENTS ENVISAGES DANS LE CADRE DU PROJET – SECTEUR 1

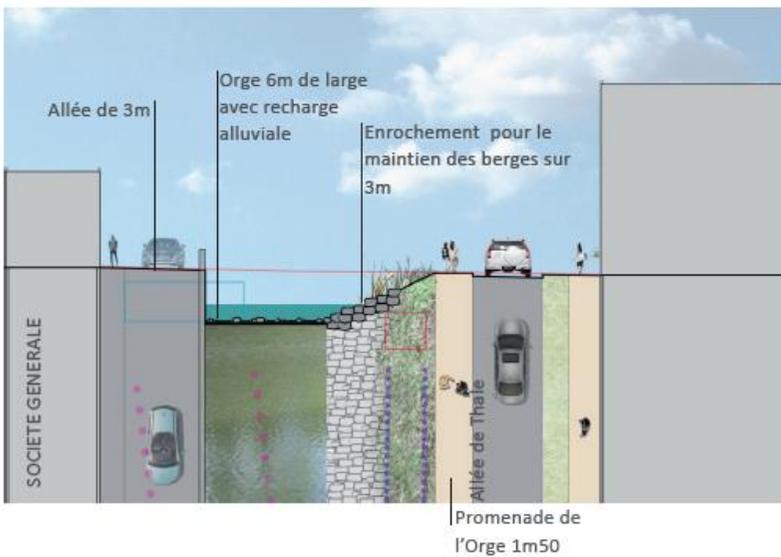
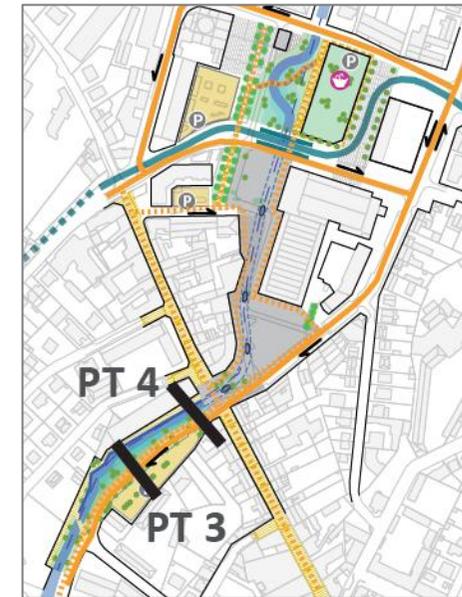
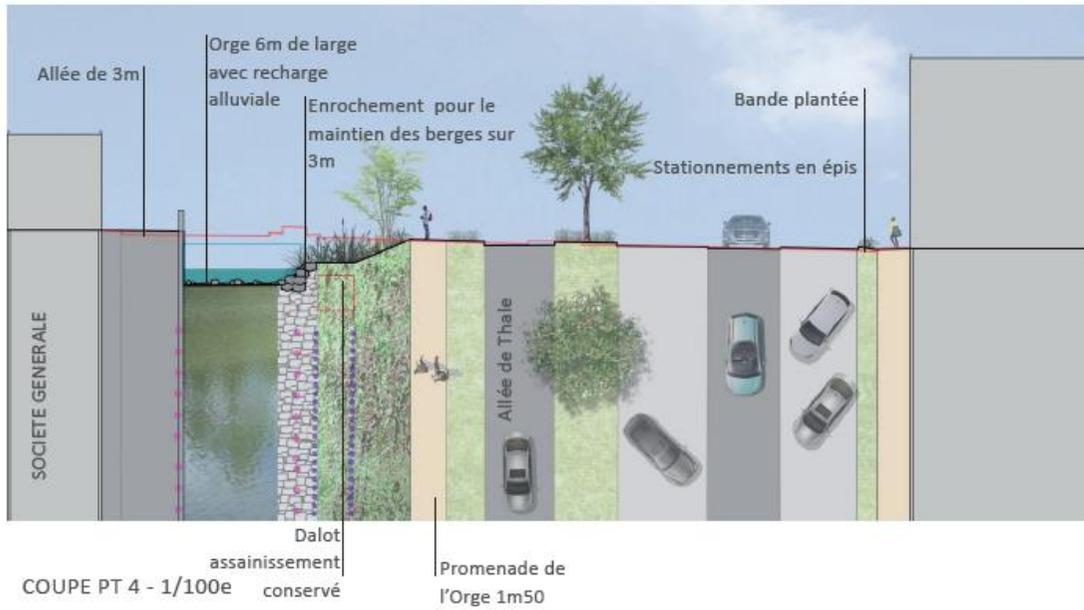


- Place de l'Orge conservée en béton désactivé
- Requadrage de la rue en enrobé
- Route de service et de défense incendie de 3m en enrobé
- Continuité de la promenade de l'Orge en stabilisé
- Berges en enrochements et plantées en prairie et plantations arborées
- Axe routier conservé 3m50 en enrobé
- Reconfiguration des stationnements en épis en enrobé
- Traversée PL de 4m de large
- Reconfigurer la promenade de l'orge en stabilisé



COUPE TRANSVERSALE AU DROIT DES NOUVEAUX AMENAGEMENTS - SECTEUR 1

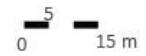
COUPE PT 3 - 1/100e



AMENAGEMENTS ENVISAGES DANS LE CADRE DU PROJET – SECTEUR 2

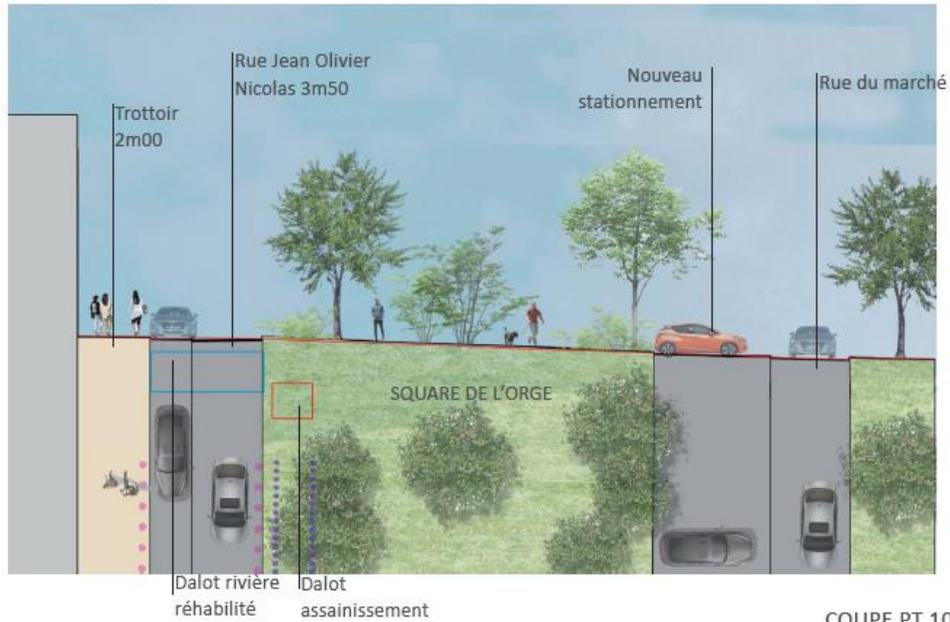


- Parvis Jean Lurçat agrandi vers le mail de Micoucoulier avec création d'un jardin accompagnant pour créer une vraie place
- Elargissement de la chaussée pour le prolongement de l'allée Jean Olivier Nicolas, déplacement des arceau vélo pour créer une nouvelle voie à double sens sur la rue Vinot
- Puits de lumière sur un platelage bois comme sur la place de l'Orge
- Ouverture de l'allée Jean Olivier Nicolas par la destruction du LCI
- Puits de lumière pour ressentir l'Orge
- Reconfiguration du stationnement
- Création d'une zone plantée dans la continuité du paysage de l'Orge et de nouvelles aires de jeux
- Conserver la place de l'Orge en créant un ou deux puits de lumière pour voir l'Orge
- Reconfiguration de la chaussée afin qu'elle soit plus directe sur la Grande Rue



COUPE TRANSVERSALE AU DROIT DES NOUVEAUX AMENAGEMENTS - SECTEUR 2

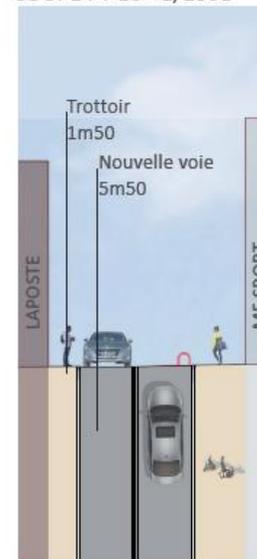
COUPE PT 6 - 1/100e



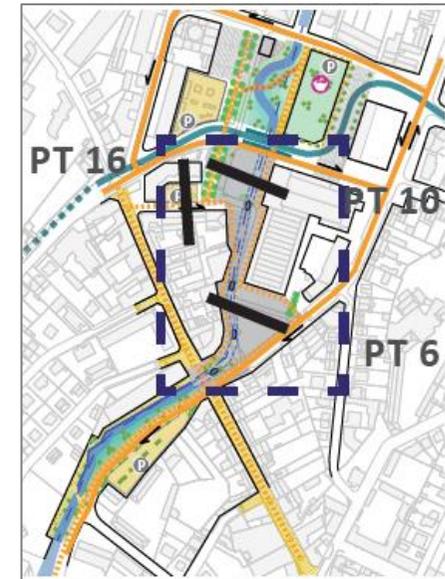
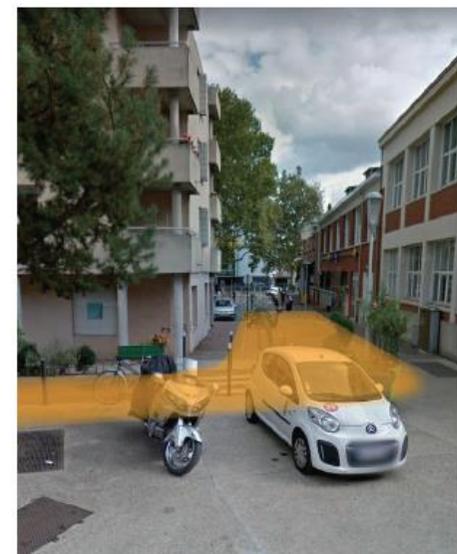
COUPE PT 10 - 1/100e



COUPE PT 16 - 1/100e



NOUVELLE LARGEUR DE LA VOIRIE 5M50



AMENAGEMENTS HYPOTHETIQUES ENVISAGES DANS LE CADRE DU PROJET – SECTEUR 3

